



LES AIDES AU FINANCEMENT

Tous ces aménagements ou toutes ces prestations peuvent être pris en charge en fonction du degré de dépendance et/ou de ressources par :

- Les Caisses de Retraite
- Les aides du Conseil Départemental : Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), Aide Sociale, MDPH...
- Les aides de l'État : l'Anah...

A SAVOIR :

Dans tous les cas et quel que soit le dispositif que vous souhaitez mettre en place, nous vous invitons à contacter le CCAS par téléphone ou par mail.

En cas de problème de mobilité, un travailleur social du CCAS peut se rendre à votre domicile sur rendez-vous.



J'ai plus de 60 ans, Que peut faire le C.C.A.S. pour moi ?



1 Avenue du Général Leclerc

☎ 04.90.42.98.17

Accueil téléphonique :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Permanences sans rendez-vous réservées au Lançonnais

* **Au CCAS** tous les mardis de 9h00 à 11h30
(renseignements divers et orientation)

* **Au Service au Bel Âge** (pour les + de 60 ans) le 4^{ème} mercredi du mois de 9h30 à 11h30 (informations sur le maintien à domicile)

Réception du public Lançonnais sur rendez-vous uniquement :

mardi, mercredi, jeudi, vendredi

Coordonnées :

✉ ccas@lancon-provence.fr

📮 Adresse postale :

CCAS - Ville de Lançon-Provence
Place du Champ de Mars 13680 LANÇON-PROVENCE

<https://www.lancon-provence.fr/fr/ccas/actions-sociales.html>

AMÉNAGEMENT DU LOGEMENT



Vous êtes propriétaire, vous rencontrez des difficultés pour vous déplacer dans votre logement (monter les escaliers, entrer dans votre baignoire/douche...).

Le CCAS peut vous aider à constituer des dossiers auprès de différents organismes. Attention le CCAS n'instruit pas les demandes concernant MaPrimeRenov'.

Si vous êtes locataire, vous devez vous rapprocher de votre propriétaire.

AIDE À DOMICILE

Elle peut aider au quotidien dans certaines tâches qui deviennent compliquées à réaliser tel que le ménage, faire les courses, conception et aide à la prise de repas etc...



Nous vous proposons une liste d'organismes (fournie par le Pôle Infos Séniors 13) intervenants à domicile et agréés par le Département afin d'avoir une prise en charge financière en fonction de votre degré d'autonomie et/ou de vos ressources (APA, « Bien vieillir », aide sociale...)

ETABLISSEMENT POUR SENIORS

→ *Mes revenus sont suffisants* pour régler les frais d'hébergement : je me rapproche directement de l'établissement concerné.

→ *Mes revenus sont insuffisants* pour régler les frais d'hébergement : je peux éventuellement prétendre à l'aide sociale hébergement.

Services et prestations proposées par le CCAS

PORTAGE DE REPAS



Ce service permet de recevoir, à domicile, des repas une ou plusieurs fois dans la semaine.

Le CCAS a passé un contrat avec un prestataire qui propose des repas adaptés à vos besoins alimentaires et de santé.

TÉLÉASSISTANCE



En cas de chute ou de malaise, la téléassistance permet de sécuriser les personnes qui vivent seules chez elles et de rassurer leurs proches. Le CCAS a passé un contrat avec le CD 13 et Vitaris.

En cas de problème la personne peut contacter une plateforme téléphonique disponible 7j/7, 24h/24 en appuyant sur le collier ou une montre, porté en permanence. Elle sera mise en relation avec un écoutant qui pourra, si nécessaire, déclencher les services de secours.

PREVENTION GRAND FROID / CANICULE / VEILLE SOCIALE

Vous pouvez solliciter votre inscription sur le registre des personnes à contacter en cas de déclenchement, par le Préfet, du plan d'alerte et d'urgence consécutif à une situation de risques exceptionnels, climatiques ou autres.



Le Service au Bel Age
au foyer Escapade Bd V. Hugo est identifié « **Oasis de Fraîcheur** »
et vous accueille du **lundi au vendredi**
de **9h00 à 12h00** et de **14h à 16h30** (*fermé le jeudi après-midi*)